



**La commémoration
du 11 Novembre 2025
aura lieu à 10h**



Au Monument aux Morts de Savignac de l'Isle

*

Pour faire suite à cette cérémonie, la Municipalité vous invite
à partager un **café gourmand**
dans la salle de réunion derrière la Mairie

TELETHON

**vendredi 5 décembre 2025
samedi 6 décembre 2025**

La mairie tient à rappeler aux riverains des voies et terrains publics
leur obligation de couper la végétation des haies ou des arbres de
leur propriété à la limite du domaine public.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent,
au niveau de la limite séparative, dans le respect des alignements, et de conduire
ses haies à l'aplomb de la limite des chemins ruraux (article D161-24 du code rural).

Elections partielles le 30.11.2025/07.12.2025.

Les Communes de moins de 1000 habitants : L'élection municipale partielle complémentaire : Elle est organisée lorsque le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de ses membres, quelle que soit la cause des vacances

L'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire à Savignac-de l'Isle pour pourvoir maximum huit sièges vacants de conseillers municipaux.

1. Dates des élections :

- Premier tour : dimanche 30 novembre 2025, de 8h à 18h.
- Second tour (en cas de ballottage) : dimanche 7 décembre 2025, de 8h à 18h.

2. Modalités de vote :

- Scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, applicable aux communes de moins de 1000 habitants.
- Électeurs français inscrits sur la liste électorale et ressortissants de l'UE inscrits sur la liste complémentaire peuvent voter.

3. Éligibilité :

- Tous les électeurs de la commune âgés de 18 ans révolus et remplissant les conditions légales.

4. Déclaration de candidature :

- Obligatoire pour le premier tour, sur l'imprimé Cerfa n°14996*03.
- Dépôt des candidatures à la sous-préfecture de Libourne sur rendez-vous, selon un calendrier précis. *

5. Campagne électorale :

- Premier tour : du 17 au 29 novembre 2025.
- Second tour : du 1er au 6 décembre 2025.

6. Affichage électoral :

- Demandes à déposer en mairie avant le mercredi précédant chaque tour.

7. Résultats :

- Dépouillement après la clôture du scrutin.
- Résultats proclamés en public et affichés dans la salle de vote.

8. Recours :

- Possible dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Il n'y aura aucun changement concernant les fonctions actuelles de Maire et des adjoints

*Les candidatures doivent être déposées **sur rendez-vous**, à prendre au moins 24 heures à l'avance

Téléphone : 05 35 00 24 25 Email : sp-libourne@gironde.gouv.fr

Lieu de dépôt : Sous-préfecture de Libourne, 35 rue de Géreaux, 33500 Libourne.

1. Calendrier de dépôt :

- Premier tour :
 - Mercredi 12 novembre et jeudi 13 novembre 2025 : de 9h30 à 12h et de 14h/17h.
 - Vendredi 14 novembre 2025 : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.
- Second tour :
 - Lundi 1er décembre 2025 : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.
 - Mardi 2 décembre 2025 : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

6 Avenue du Château 33910 SAVIGNAC DE L'ISLE – Tel/fax: 05.57.84.25.90

Mail: mairie-de-savignac@orange.fr

Site internet mairie-savignacdelisle.fr Facebook [communesavignacdelisle](https://www.facebook.com/communesavignacdelisle)

Secrétariat Ouvert : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi – De 14h à 16h30